

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions ; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moḥammad ﷺ est Son serviteur et Son Messager.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission ».

[Âli 'Imrân, 102]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ».

[An-Nisâ, 1]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite ».

[Al-Aḥzâb, 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Moḥammad ﷺ. Les pires choses sont celles qui sont

inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

Question posée au grand savant et imam de la Sounnah Cheikh 'Abdel-'Azîz bin Bâz qu'Allah lui fasse miséricorde :

“Un message qui vient de Mosoul en Irak et qui est envoyé par un frère qui est de là-bas : Je suis un jeune de 27 ans et je voudrais me marier mais je n'en ai pas les moyens car dans mon pays ils demandent pour dote une somme allant de 5000 à 10000 dinars alors que je ne possède que mon salaire mensuel qui ne suffit qu'à mes besoins ainsi qu'aux besoins de ma famille. Conseillez-moi sur la manière de me comporter face à cela qu'Allah vous récompense en bien ”.

La réponse du cheikh qu'Allah lui fasse miséricorde :

“Je t'enjoins de craindre Allah et de patienter jusqu'à ce que tu sois capable de te marier. Je t'enjoins également de jeûner si cela t'est facilité car Allah Le Très-Haut dit dans Son Livre Sublime (ce dont la traduction du sens est) : « Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier, cherchent à rester chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse par Sa grâce »¹. L'ordre t'est donc donné de rester chaste quant à ce qu'Allah a interdit et ce jusqu'à ce qu'Allah t'enrichisse par Sa Grâce et que donc tu aies les moyens de te marier.

Je t'enjoins également de jeûner et ce en raison de la parole du Prophète ﷺ : « Ô jeunes gens ! Quiconque parmi vous a la capacité de se marier, qu'il se marie car c'est meilleur pour baisser le regard (et ne pas regarder ce qui est illicite) et préserver son sexe (de ce qui

¹ An-Nour, 33.

est illicite) et celui parmi vous qui n'est pas capable de se marier, qu'il jeûne car cela est une protection pour lui ».

Donc, si tu n'as pas la capacité de te marier crains Allah et sois patient.

Efforce-toi à t'éloigner des causes de fitnah et à ne pas regarder les femmes ou de te mélanger à elles jusqu'à ce qu'Allah te facilite le mariage.

Si tu peux emprunter de l'argent à tes frères et te marier alors Allah t'aidera à rembourser ta dette. Marie-toi et sois confiant quant au bien car Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « Mariez les célibataires d'entre vous et les gens de bien parmi vos serviteurs, hommes et femmes. S'ils sont pauvres, Allah les rendra riches par Sa grâce »². Le Prophète ﷺ dit : « Trois types de personnes ont un droit sur Allah qu'Il les aide ». Et il ﷺ a cité parmi eux celui qui se marie cherchant par cela la chasteté (se préserver de la sexualité illicite). Et il ﷺ a dit : « Quiconque prend l'argent des gens en ayant la volonté de leur rembourser, Allah l'aidera à rembourser ».

Donc, si toi tu prends cet argent cherchant par cela à te préserver de l'illicite alors tu es certes sur un bien et Allah t'aidera à rembourser. Si cela t'est facilité d'emprunter de l'argent à l'un de tes frères qui est bon et qui veut t'aider à te marier ou même à un groupe en prenant de chacun une certaine somme afin que tu puisses te marier alors cela est opportun et il convient que tu te dépêches à faire cela en préservation de la chasteté et par sécurité. Si cela ne t'est pas possible, alors patiente et endure et efforce-toi d'économiser de l'argent afin de pouvoir te marier. Qu'Allah te facilite ton affaire et t'aide à ce dans lequel il y a ta chasteté et ton salut ”.

Source :

<https://binbaz.org.sa/fatwas/9180/%D9%86%D8%B5%D9%8A%D8%AD%D8%A9-%D9%84%D8%B4%D8%A7%D8%A8-%D9%84%D8%A7-%D9%8A%D8%B3%D8%AA%D8%B7%D9%8A%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D8%B2%D9%88%D8%A7%D8%AC>

² An-Nour, 32.

Conseil de Cheikh Ibn Bâz à celui qui cherche à se marier mais n'en a pas les moyens

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân le jeudi 9 mai 2019 pour
<http://www.markaz-al-forqane.be>